



Non exécution de l'ordonnance du juge

Par **patjo**, le **19/01/2010 à 14:48**

Bonjour,

Voilà cela fait maintenant 2 ans qu'une ordonnance provisoire a été prononcée mon ex mari n'a rien fait de ce qui lui a été imposé me restituer mes affaires perso, voiture etc... que puis-je faire en attendant la prochaine ordonnance

Merci par avance

Par **chris_ldv**, le **19/01/2010 à 15:14**

Bonjour,

Avez vous fait signifié l'ordonnance à votre ex mari en temps utiles via un huissier de justice ?

Salutations,

Par **patjo**, le **19/01/2010 à 15:17**

Merci de votre intérêt, c'est mon avocat qui m'a remis l'ordonnance et mon ex mari en a eu copie, personne ne m'a dit de faire quoi que ce soit, d'ailleurs cela fait maintenant 6 mois que je n'ai pas de nouvelle de mon avocat

j'ai pourtant sollicité un rv par courrier recommandée je suis vraiment désespérée

Par **chris_ldv**, le **19/01/2010** à **16:47**

Bonjour,

Il faut dans un premier temps vous assurer auprès de votre avocat que la "copie" a bien été signifiée par un huissier de justice à votre ex-mari.

Salutations,

Par **patjo**, le **19/01/2010** à **16:50**

Le problème est que mon avocat fait le "mort" depuis 6 mois il ne répond même pas à mes courriers recommandés

Merci encore